

**DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE**

COMMUNE

d'AUBAGNE

Convocation du **12/12/2025**

Publication le **19/12/2025**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **33**

Quorum : **22**

N° **17_181225**

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Approbation de la cession des parcelles CV1180, 1181, et 1185 situées Chemin des Paluds au profit de la Métropole Aix-Marseille Provence.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Dix Huit Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Philippe AMY (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Faustine THIBAUD (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS), Monsieur Jérémie COETTO (donne pouvoir à Monsieur Vincent RUSCONI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_17-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025



Délibération n°17_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

Dans le cadre de l'agenda de mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence réalise le Bus à Haut Niveau de Service.

Le projet prévoit un tracé de 6,5 kilomètres entre la gare d'Aubagne et le parc d'activités de Gémenos.

Ce projet impacte un certain nombre de propriétés dont notamment, les parcelles CV1180, 1181, 1183, 1185 et 1187 situées chemin des Paluds, propriétés de la commune d'Aubagne.

En date du 26 juin 2025, la Métropole Aix-Marseille-Provence a délibéré sur l'acquisition de cinq parcelles : CV1180, 1181, 1183, 1185 et 1187 qui correspondent aux parcelles qui ont fait l'objet d'un échange entre la Commune et la société Sartorius.

Une première délibération du 30 juin 2025 avait approuvé la cession des parcelles cadastrées CV1183 et 1187 à l'euro symbolique suite à la demande d'acquisition de la Métropole Aix-Marseille-Provence de ces deux parcelles.

Par courriel du 4 septembre 2025, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fait connaître à la Commune d'Aubagne son souhait d'acquérir les parcelles CV1180, 1181, et 1185 à l'euro symbolique.

Compte tenu de l'intérêt général que représente ce projet à l'échelle du territoire aubagnais et de son transfert dans le patrimoine d'une collectivité territoriale, il a été convenu de céder ces biens à l'euro symbolique.

Cette délibération propose d'approuver la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées CV1180, 1181 et 1185 d'une superficie totale de 533 m² situées chemin des Paluds à Aubagne, à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la proposition d'achat de la Métropole Aix Marseille Provence du 4 septembre 2025,

VU l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des finances publiques n°DS26761188 du 27 octobre 2025, joint en annexe,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'accéder à la demande de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de lui céder les parcelles cadastrées CV1180, 1181, et 1185 d'une superficie totale de 533 m² situées chemin des Paluds, propriété de la commune d'Aubagne,

VU l'examen en Commission Municipale,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_17-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025



Délibération n°17_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'ACCEPTER l'aliénation au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence des parcelles cadastrées CV1180, 1181, 1185 d'une superficie totale de 533 m² situées chemin des Paluds, propriété de la commune d'Aubagne, à l'euro symbolique ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents y afférents, en l'étude de Maître BENITA, Notaire à Aubagne.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTIONS : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_17-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025

